

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Mai 2017  
Commune de  
PAULHAN N° 2017/05/12

Date de la convocation	11 / 05 / 2017
	<b><u>Votes : 22</u></b>
Présents : 21	Pour : 0
Absents : 5	Contre : 0
Représentés : 1	Abstention : 0

L'an deux mille dix sept et le dix huit mai,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BIROUSTE Pascal, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASC Georges, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient absents : MM. AMMARI Hanane, BALLESTER Christian, BORGNAT Géraldine, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procuration : - Mr BONSIGNORI Vincent à Mr VALERO Claude

Objet : Piscine – convention de mise à disposition de personnel communal

Monsieur le Maire rappelle que la gestion de la piscine a été confiée à la Communauté de Communes du Clermontais. A ce titre, celle-ci a sollicité la mise à disposition d'un personnel technique de la commune du 6 juin au 31 Août 2017 sur la base de 100 heures maximum afin d'assurer le démarrage et la mise en hivernage de la piscine de PAULHAN.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20170518-2017-05-12-DE  
Date de télétransmission : 23/05/2017  
Date de réception préfecture : 23/05/2017

Il convient donc d'adopter une convention avec la Communauté de Communes du Clermontais afin de fixer les modalités pratiques de mise à disposition d'un agent de la commune.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Paulhan à la Communauté de Communes du Clermontais,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**C. VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20170518-2017-05-12-DE  
Date de télétransmission : 23/05/2017  
Date de réception préfecture : 23/05/2017